LE MONDE
JURIDIQUE
LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC
4$
Volume 18, numéro 3

Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2009

Me Nathalie G. Drouin, une femme engagée et passionnée au service des marchés financiers

La présidence du Comité Olympique Canadien (COC)
Le nouveau défi de Me Marcel Aubut

Barreau du Québec
30 heures de formation obligatoire par deux ans

Me Charles Doherty Gonthier reçevra la plus haute distinction honorifique du Barreau du Québec lors du congrès annuel à Montréal

03
0 65385 83892 1

La productivité à la puissance 3G : un verdict unanime.

Vous en obtenez plus avec le 3G de Bell, c'est irréfutable. Tous nos téléphones intelligents BlackBerry[MD] et toutes nos clés Turbo sont de puissance 3G, garantissant une vitesse 3G en tout temps et partout, grâce au réseau 3G le plus vaste au pays[1].

Profitez dès aujourd'hui des courriels illimités pour votre téléphone intelligent à partir de seulement 15 $ par mois[2]. De plus, obtenez un forfait clé Turbo pour votre ordinateur portable à partir de 30 $ par mois.

Visitez un magasin Bell • 1 866 BELL-BIZ • bell.ca/productivite

Téléphone intelligent 3G
BlackBerry[MD] Storm[MC] 9530

Téléphone intelligent 3G
BlackBerry[MD] Curve[MC] 8330

Clé Turbo 3G
de Novatel Wireless

la vie est Bell

Offert avec les appareils compatibles, dans les zones de couverture du réseau mobile haute vitesse de Bell Mobilité. D'autres frais, tels que, sur une base mensuelle, 9-1-1 (75¢), accès au réseau (qui ne sont pas exigés par le gouvernement; 6,95$) et frais uniques d'activation d'appareil (35$) s'appliquent. En cas de résiliation anticipée, des frais d'ajustement du prix s'appliquent. Modifiable sans préavis et ne peut être combiné avec aucune autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent. (1) Basé sur la superficie du réseau 1xEV-DO par rapport à celle du réseau HSPA de Rogers en date du 6 avril 2009. (2) Dans le cadre d'un contrat de 3 ans à certains forfaits voix (à l'exclusion des forfaits À partager). Disponible seulement avec les appareils BlackBerry. Gère les comptes de courriel personnels et la messagerie instantanée BlackBerry. La synchronisation Outlook, la navigation Internet, l'accès à Windows Live Messenger, l'intégration des courriels d'entreprise et d'autres solutions d'entreprises ne sont pas offertes. Exclut Connexion mobile et l'utilisation de votre appareil comme modem pour connecter votre ordinateur portatif à Internet. Sujet aux limites d'utilisation acceptable des modalités de service, incluant, sans s'y limiter, ne pas consommer une capacité de réseau excessive ou porter atteinte à notre réseau. Voir bell.ca/utilisationnormale pour les détails. BlackBerry, RIM, Research In Motion, SureType, SurePress et les marques de commerce, noms et logos associés sont la propriété de Research In Motion Limited et sont des marques déposées aux États-Unis et dans d'autres pays.

RBC Phillips, Hager & North
Services-conseils en placements[MC]

Notre fusion contribuera à bâtir un patrimoine durable : le vôtre.

Bâtir un patrimoine est souvent une grande priorité pour nos clients. La fusion de RBC Services-Conseils Privés et des services de gestion discrétionnaire de placements pour la clientèle privée de Phillips, Hager & North ajoute à notre capacité de vous offrir cette possibilité. De plus, nous vous offrons un éventail complet de services de placements et de gestion de patrimoine, et ce, avec une approche personnalisée et axée sur les clients. Communiquez avec nous sans tarder et constatez par vous-même tous les avantages que cette fusion représente pour la gestion de votre patrimoine personnel.

Patrick B. Keeley, coprésident,
RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements Inc.
(416) 956-9618 patrick.keeley@rbc.com
www.rbcphnic.com/francais

RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements Inc. et Phillips, Hager & North Gestion de placements ltée sont des entités juridiques distinctes et affiliées à la Banque Royale du Canada. RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements est un nom de marque utilisé par RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements Inc. et par les services de gestion discrétionnaire de placements pour la clientèle privée de Phillips, Hager & North Gestion de placements ltée. ® Marque déposée de la Banque Royale du Canada. [MC] Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. © RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements Inc., 2009. Tous droits réservés.

Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2009

Me Nathalie G. Drouin, une femme engagée et passionnée au service des marchés financiers

Par André Gagnon

Décrire, cerner le mandat de la directrice générale, contrôle des marchés, et responsable des affaires juridiques de l'Autorité des marchés financiers, qui réglemente et encadre l'industrie des valeurs mobilières, des assurances et des services financiers au Québec, montre l'extrême complexité de la tâche au quotidien et explique du même coup les risques de frictions avec les différents acteurs de ce marché.

Tel est le rôle de Me Nathalie Drouin qui, depuis de nombreuses années, court sur un fil suspendu au-dessus de nos têtes et tente d'harmoniser ce marché en pleine ébullition avec son équipe dont les activités ont été regroupées, il y a seulement quelques années, pour en faire un tout cohérent dans une effervescence où des bulles importantes peuvent s'échapper pour exploser comme dans l'affaire Norbourg et retomber sur les épargnants.

Son rôle est de protéger les investisseurs et épargnants, petits et grands, des gens sans scrupule qui s'accaparent les épargnes accumulées dans tout genre de fonds. D'ailleurs, l'Autorité, le « chien de garde des marchés financiers », applique une législation considérée comme sévère et adéquate, répondant ainsi aux besoins des marchés et au rôle que l'Assemblée nationale du Québec lui a dévolu.

Au cours du deuxième dîner annuel des conseillères et conseillers juridiques d'entreprise du magazine Le Monde Juridique, le 16 avril 2009 au Mount Royal Club de Montréal, Me Nathalie Drouin a été désignée « Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2009 ». Un praticien en droit des affaires qui connaît bien aussi les valeurs mobilières (par ailleurs, nouvellement élu président du Comité Olympique Canadien (COC) pour 2010), Me

NAVIGANT CONSULTING

Toutes nos félicitations à Me Nathalie Drouin, Directrice générale, contrôle des marchés et affaires juridiques de l'Autorité des Marchés Financiers pour sa nomination par ses pairs comme « Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2009 » lors du 2e dîner annuel des conseillers juridiques d'entreprise du magazine Le Monde Juridique. Bravo!

UNE FEMME DE VALEUR

Des qualités et une expertise reconnues. Nous sommes fiers de compter sur une femme de leadership et de valeur comme **Me Nathalie G. Drouin**, directrice générale, Contrôle des marchés et affaires juridiques. Son apport unique à la profession lui a valu le titre de « Conseillère juridique d'entreprise de l'année 2009 ».

Nathalie, merci de nous inspirer !

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

5 ANS D'ENGAGEMENT À INFORMER, ENCADRER, PROTÉGER.

Me Marcel Aubut, posant fièrement avec Me Nathaliie G. Drouin dont il tient la plaque-souvenir , le Bâtonnier du Barreau du Québec, Me Gérald R Tremblay et l'éditeur du Monde Juridique, André Gagnon.

Marcel Aubut, associé important chez Heenan Blaikie, a rappelé que Me Drouin (Barreau 1992), qu'il connaît bien, détient un diplôme de deuxième cycle en administration des affaires de l'Université Laval et jouit d'une expérience de 18 ans dans l'encadrement des services financiers.

« Dans l'exercice de ses fonctions actuelles, elle régit la direction des affaires juridiques, l'inspection, les enquêtes, le contentieux ainsi que le secrétariat de l'Autorité, de même que les instances décisionnelles visant l'application du régime québécois d'encadrement du secteur financier. »

Elle gère directement six cadres et une équipe de plus de 120 employés, précise-t-il.

Marcel Aubut a souligné qu'elle a instauré depuis son arrivée à l'Autorité, une « nouvelle culture pour toutes ses équipes, axée sur l'atteinte des objectifs de résultats, basée sur une approche de gestion de risque. De plus, elle a mis en place un nouveau code d'éthique et de déontologie du personnel. Les effectifs ont doublé en matière d'application des lois, et une nouvelle mentalité interventionniste et transparente a été adoptée pour sévir contre les infractions sur les marchés financiers, en plus de la promotion de sanctions plus sévères.

Me Aubut a aussi noté dans sa présentation de Me Drouin que « malgré l'explosion du nombre d'enquêtes et de poursuites, les délais d'enquêtes moyens ont été réduits de « quatre à moins d'un an ». Une autre réalisation, la mise en oeuvre « d'audacieux projets concrets avec les autorités gouvernementales québécoises, les autres provinces, ainsi que la Sûreté du Québec et la Gendarmerie Royale du Canada ». Il a aussi mentionné la

WISE, BLACKMAN SENCRL

ÉVALUATION D'ENTREPRISES • QUANTIFICATION DE DOMMAGES • JURICOMPTABILITÉ

Dupuis 1979, nos professionnels d'expérience assistent la communauté juridique en lui fournissant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en matières litigieuses, incluant :

- Expropriation
- Différends matrimoniaux
- Réclamations d'assurance
- Conventions entre actionnaires
- Conversion en société ouverte ou fermée
- Fiscalité
- Rupture de contrat
- Pertes de bénéfices
- Oppression des actionnaires
- Réorganisations d'entreprises

Contactez, en toute confidentialité :

Richard M. Wise, FCA, CA•EJC, FEEE, FASA, MCBA, CVA, CFE, Arb.C.
Gerald S. Blackman, CA, CBA, CFE
Catherine Tremblay, DPA, CA, EEE, ASA
Jean-Philippe Langevin, CA, CFA

Édifice de la Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, 34e étage
Montréal H3B 3N6

Tél (514) 875-8100 • Fax (514) 875-9109 • Site web : www.wiseblackman.com

contribution importante de Me Drouin aux travaux de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières tant sur le plan nord-américain qu'international.

Sur la plan de sa personnalité, Me Aubut a souligné le « leadership mobilisateur » de Me Nathalie Drouin, qui, dit-il, a su s'entourer d'une équipe de haut calibre et surtout continuellement mobiliser ses troupes pour les maintenir performantes. Il a aussi évoqué par des exemples cocasses sa force de caractère et sa détermination qui l'amènent à dépasser ses limites et à ne reculer devant rien.

Invité par Le Monde Juridique à remercier Me Drouin, un avocat de litige réputé du cabinet McCarthy Tétrault, Me Mason Poplaw, qui a travaillé à plusieurs mandats importants confiés par l'Autorité, a insisté sur la détermination de Me Drouin « à mener à bien le mandat de l'Autorité, notamment en matière de répression des crimes économiques, avec les résultats qu'on connaît. « Mais je tiens à rappeler que pour arriver à ces résultats en aussi peu de temps, parce que ... jusqu'à récemment (2004-2005) l'Autorité faisait la manchette plus souvent qu'autrement pour les mauvaises raisons, il a fallu bâtir. Bâtir une nouvelle organisation. » Me Poplaw a qualifié Me Drouin de « bâtisseur », lui rendant hommage pour sa contribution inestimable dont il a été témoin.

« Nous honorons plus souvent des entrepreneurs quand vient le temps de reconnaître des bâtisseurs qui ont eu une certaine vision et créé de nouvelles tendances. Me Nathalie Drouin est de cette trempe », a-t-il affirmé.

Chien de garde des marchés financiers

« Ce ne sont pas tous les conseillers juridiques d'entreprise qui ont une équipe de 125 personnes à gérer qui, par ailleurs, ne sont pas tous des avocats... qui font un travail de pionniers dans leur domaine. Nathalie Drouin le fait notamment en matière de collaboration nationale et internationale entre les divers organismes réglementaires et corps policiers spécialisés. Et elle le faisait avant que le sujet ne soit dans tous les journaux. Or, quiconque a travaillé avec Nathalie comprend pourquoi elle a été capable de bâtir de la sorte... »

Me Mason Poplaw a expliqué que Me Drouin est « inspirante », ce qui est une très grande qualité quand on veut bâtir et conserver la fidélité, ainsi que le respect et l'estime de ses collaborateurs.

« ... Nathalie Drouin est hautement inspirante. Tous ceux qui ont travaillé avec elle reconnaissent combien elle incarne avec authenticité et détermination la mission de l'Autorité. Et ce n'est pas qu'elle avait d'emblée le physique pour personnifier le chien de garde des marchés financiers. C'est plutôt parce que très tôt lorsqu'on la côtoie, on réalise que toute son intelligence, sa compétence, son leadership, ses aptitudes politiques, son sens de la communication, sont tous mis au service d'une seule chose, l'avancement de la mission de

FASKEN MARTINEAU

Fasken Martineau félicite Me Nathalie Drouin,
Directrice générale, contrôle des marchés et affaires juridiques
de l'Autorité des marchés financiers, qui a été désignée
« Conseillère juridique d'entreprise de l'année 2009 » par Le Monde Juridique.

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Avocats, Agents de brevets et marques de commerce
Vancouver Calgary Toronto Ottawa Montréal Québec Londres Johannesburg www.fasken.com

LE MONDE
JURIDIQUE

Volume 18, numéro 3

LE MONDE JURIDIQUE
6050, rue de L'Authion
Anjou (Québec) Canada
H1M 2S4
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Rédacteur en chef
André Gagnon, B.A., LLL.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
6050, rue de L'Authion
Anjou (Québec), H1M 2S4
Tél.: (514) 353-3549
Fax: (514) 353-4159

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549
Télécopieur: (514) 353-4159

Infographie
Image-innée

Photographie
Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 $ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2009 - LE MONDE JURIDIQUE.
La reproduction totale ou partielle des articles est formellement interdite sous peine de poursuite.

Sommaire

Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2009
Me Nathalie G. Drouin, une femme engagée et passionnée au service des marchés financiers 4

Conseiller juridique d'entreprise de la décennie
Me Marc Régnier, fondateur des premières associations de conseillers juridiques au Québec et au Canada 11

Campagne d'information sur l'aide juridique au Québec
L'aide juridique, une justice à coût $ur 13

Heenan Blaikie fier de l'élection de Marcel Aubut à la présidence du Comité olympique canadien 14

Enregistrement des armes à feu
Le Barreau du Québec réitère sa position pour une troisième fois en trois ans 15

Le 2e dîner annuel des conseillères et conseillers juridiques d'entreprise 16

La réglementation des parajuristes : un précédent dans la protection des consommateurs 19

Formation professionnelle continue obligatoire
Les avocats devront suivre 30 heures de formation professionnelle par période de deux ans 20

L'ancien avocat général de la Banque du Canada s'associe à un cabinet d'avocats
Mark Jewett se joint à Gowling Lafleur Henderson 21

Le « Programme d'aide au congé parental des avocats et avocates » aide le public et les avocats 22

Pro Bono Law Ontario Wins Prestigious American College of Trial Lawyers Award 23

Le Grand défi Pierre Lavoie
Cinq avocats de McCarthy Tétrault au marathon cycliste de 1000 km 24

L'honorable Jean-Louis Baudouin reçoit la Médaille de la Faculté de droit de l'Université de Montréal 26

Le lancement de la 1re édition - 2009
Guide de démarrage de l'entreprise de l'AJBM 27

Lavery compte deux nouveaux Avocats émérites (Ad. E.) 28

Le Barreau de l'Ontario, légère augmentation de budget pour 2009 29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais…

Une équipe bilingue de 17 sténographes… à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique…

vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.

• Sténographes officiels • français,anglais,bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépositions par téléphone
Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
(Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésoles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

l'Autorité. Car c'est inspirant pour une équipe », de conclure Me Poplaw en levant son verre pour porter un toast à la « Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2009 ».

« J'accepte cet honneur comme un cadeau surprise. Je suis particulièrement heureuse puisqu'on reconnaît par cet honneur que l'Autorité assume son rôle dans les services financiers et que nous prenons notre place dans la communauté juridique », de dire Me Nathalie Drouin devant un parterre d'avocates, d'avocats, de comptables agréés, dont Leclerc Juricomptables/Navigant Consulting, Inc., représenté par Guylaine Leclerc, François Filion, le juricomptable qui a été le témoin-expert de l'Autorité dans l'affaire Norbourg, Alain Lajoie et autres, ainsi que Me Eric Downs, du cabinet Downs Lepage, qui prenait place à la table de Fasken Martineau en compagnie de Me Marc-André Fabien, avocat de litige réputé.

Me Downs, ancien procureur de la Couronne du Québec, a représenté l'Autorité dans l'affaire Norbourg devant toutes les instances judiciaires et a obtenu la condamnation de son président Vincent Lacroix et de certains autres associés de ce dernier.

« Depuis 2004, à l'Autorité des marchés financiers, nous avons progressé sensiblement pour devenir vraiment un organisme intégré qui adopte les meilleures pratiques et se dote des meilleures ressources. Des efforts colossaux ont été faits sur le plan de la réglementation », a affirmé Me Nathalie Drouin.

« Vous ne serez pas surpris si je vous dis que l'Autorité des marchés financiers a fait de la lutte aux crimes économiques sa priorité. Ça entraîne des efforts de tous les instants. À ce chapitre, le dossier Norbourg a marqué le Québec depuis 2005 et évidemment, jusqu'à ce jour, il reste l'un des dossiers les plus marquants de ma carrière. »

Me Drouin a remercié publiquement le président de l'Autorité, M. Jean Saint-Gelais, pour lui avoir fait confiance.

À ce sujet, Me Marcel Aubut note que « lorsque Jean St-Gelais désire savoir quelque chose qui vient d'arriver il l'appelle et elle est déjà au cou-

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980

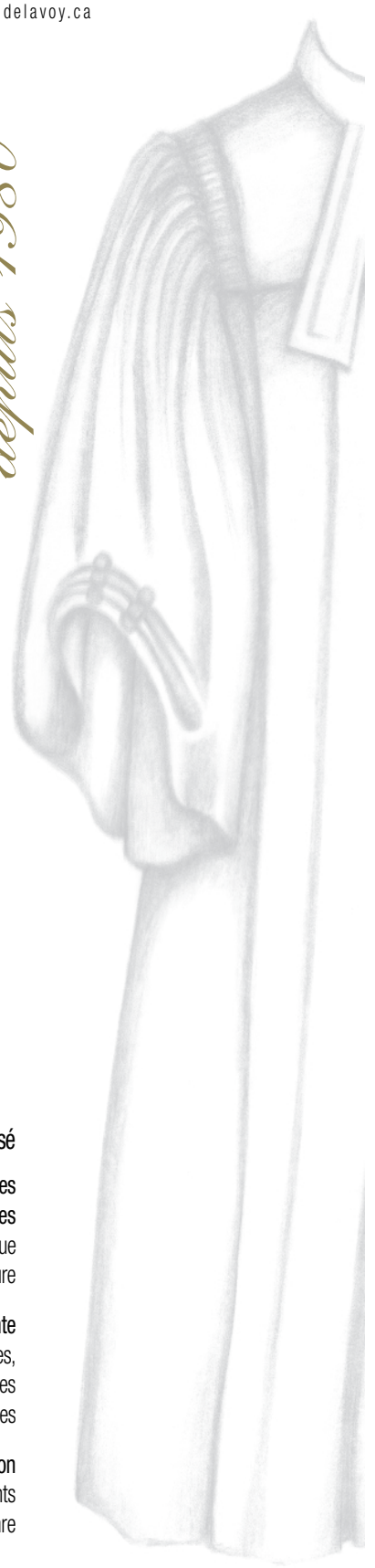

Service personnalisé

Toges et accessoires vestimentaires
pour profession juridique et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires, toges, mortiers et épitoges pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements de tout genre

Adams
DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS
INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFRER

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES
INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION
DE COMMANDES EN LIGNE

S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

rant de tout, dans le plus petit détail. Nathalie Drouin, directrice générale, contrôle des marchés et affaires juridiques de l'Autorité, « passionnée, engagée et entière dans le développement de cadres réglementaires pour l'industrie financière », partageait le podium avec deux autres conseillers juridiques d'entreprise qui ont marqué la scène québécoise et canadienne chez les conseillers juridiques d'entreprise de carrière, Me Robert M. Lebeau, vice-président aux affaires juridiques de La Financière Sun Life du Canada à Montréal et Me Marc Régnier, autrefois vice-président aux affaires juridiques de grandes sociétés papetières et forestières et fondateur des premières associations de chefs de contentieux et de conseillers juridiques d'entreprises au Québec et au Canada.

« Être honorée sous les bons mots de Marcel Aubut, et en même temps que Robert Lebeau, fait que cette soirée restera à tout jamais gravée dans ma mémoire. Chacun de vous, pour des raisons différentes, constituez des modèles pour moi. Je me sens privilégiée de pouvoir collaborer et de partager des défis avec vous. Félicitations Robert pour votre carrière remarquable, votre profondeur , votre rigueur intellectuelle et votre écoute. Je souhaite que le monde financier, dont l'Autorité fait partie, puisse continuer à profiter de vos talents. »

Elle a également félicité Me Régnier pour son travail gigantesque de formation d'associations, de regroupements de conseillers juridiques d'entreprises.

« Fierté » dit le Bâtonnier Tremblay

Participant avec sa conjointe, Me Suzanne Côté, de Stikeman Elliott, « Plaideur de l'Année 2008 » à cette soirée annuelle où sont honorés des conseillers juridiques d'entreprise, le Bâtonnier du Barreau du Québec, Me Gérald R. Tremblay, a exprimé sa fierté à l'égard de ces conseillers juridiques d'entreprise de talent qui ont fait leur marque dans divers domaines de la pratique comme avocat au cours de leur carrière. Me Marc Régnier, membre du Barreau de l'Ontario depuis son admission vers le milieu des années 60, a signalé que le Barreau du Québec n'avait pas permis qu'il puisse demeurer membre à sa retraite comme en Ontario. Le Bâtonnier Tremblay a dit prendre bonne note de ce qui semble être une anomalie systémique (appréciation personnelle de l'auteur de ces lignes).

Conseiller juridique d'entreprise de la décennie

Me Marc Régnier, fondateur des premières associations de conseillers juridiques au Québec et au Canada

Après avoir été admis au Barreau d'Ontario, j'ai pensé faire carrière au sein de la fonction publique fédérale, au ministère de la Justice, mais après peu de temps, je me suis rendu compte que mes préférences me dirigeaient plutôt vers l'entreprise privée qui m'apparaissait comme étant plus dynamique. C'était en 1966 et mon premier poste a été celui de créer de toute pièce un contentieux interne chez Celanese Canada qui était à l'époque une grande entreprise dans le secteur des textiles et de la pétrochimie. Cependant, quelle déception de me rendre compte que j'allais devenir, comme on disait à l'époque, un porteur de valises pour les avocats de cabinets externes retenus par l'entreprise. Dans mon cas, c'était un prédécesseur du cabinet dont fait partie notre distingué bâtonnier. De plus, à l'époque, le Barreau du Québec démontrait très peu d'intérêt pour les préoccupations et besoins des avocats pratiquant en entreprise et donc j'avais peu d'occasions pour échanger avec des confrères confrontés à des situations et des problèmes semblables aux miens.

C'est ainsi qu'avec quelques confrères dont Me André Gascon alors chef du contentieux chez Domtar, Me André Asselin qui agissait à l'époque comme avocat interne chez Marine Industrie ainsi que Me Gaston Meloche, nous avons décidé au début des années '70 de former une association connue sous le nom d'Association des secrétaires et chefs de contentieux du

«Me Marc Régnier, fondateur des premiers regroupements de chefs de contentieux et de conseillers juridiques d'entreprise au Québec et au Canada, nommé «Conseiller juridique d'entreprise de la décennnie ».

PRÊTS AUX DEMANDEURS

Aidez vos clients à surmonter les obstacles financiers.

Nous offrons des prêts pour tout litige commercial ou civil.

LEXFUND©

Ne payez rien si la cause est rejetée.

GESTION LEXFUND INC.

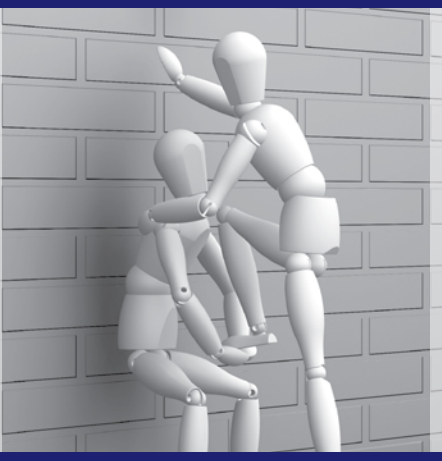

Ne payez rien si la cause est rejetée.

www.lexfund.ca 1-877-772-1771 poste 102 prets@lexfund.ca

Québec. Nous avions des rencontres, souvent au Club St-Denis, à tous les deux mois. Une des plus mémorables fut celle en 1973 alors que notre conférencier invité était René Lévesque. Cette association existe toujours.

La situation pour les avocats d'entreprises n'était guère mieux au sein de l'Association du Barreau Canadien et donc, en 1979, Me Guy Massicotte alors chez IBM Canada, Me Oliver McKeag un avocat de pratique privée qui s'était joint comme chef du contentieux chez Shell Canada et moi-même avons décidé de former au sein de l'ABC une section qui se pencherait spécifiquement sur les besoins des avocats d'entreprises. Cette section a, plus tard, en quelque sorte été sabordée pour être remplacée en 1988 par une entreprise autonome mais associée à l'ABC, connue sous le nom d'Association canadienne des conseillers juridiques d'entreprises dont l'âme dirigeante a été Bob Jones pendant longtemps .Cette association est encore très active.

Pour compléter le tableau, il existe depuis très longtemps une association pancanadienne connue sous le nom d'Association des chefs de contentieux du Canada. J'en ai été président de l987 à 1988. Les membres se réunissent deux fois par année et ça demeure un excellent outil d'information et de contacts.

Erratum page 10, volume 18 numéro 2, Droit criminel et pénal

Me Sylvain Vauclair associé chez McCarthy Tétrault n'est pas l'honorable Martin Vauclair de la Chambre criminelle de la Cour du Québec, mais bien son frère.

Nos excuses aux deux frères Vauclair pour notre malencontreuse erreur.

L'Editeur
André Ggnon

Trinda Ernst, c.r., de Kentville, Nouvelle-Écosse, a été désignée deuxième vice-présidente de l'ABC

Trinda L. Ernst, c.r., de Kentville (Nouvelle-Écosse), est la nouvelle deuxième vice-présidente désignée de l'Association du Barreau canadien (ABC).

Le président de l'ABC, Guy Joubert, de Winnipeg, en a fait l'annonce après une élection à laquelle participaient 189 membres votants du Conseil national de l'ABC. Trinda Ernst assumera son poste lors de la Conférence juridique canadienne à Dublin, au mois d'août. Il s'agit pour elle de la première étape vers la présidence de l'ABC en 2011.

« Je félicite Trinda pour la réussite de sa campagne, a déclaré Me Joubert. Elle fera bénéficier la direction de l'ABC de ses grandes habiletés et de son importante expérience. Elle sera invitée aux réunions de l'Exécutif et du Bureau d'administration afin qu'elle soit pleinement informée au moment d'assumer ses fonctions. »

Trinda Ernst deviendra la cinquième femme à occuper la présidence de l'ABC. Admise au Barreau en 1984, elle a été nommée conseillère de la reine en 2000. Elle est membre de l'ABC depuis 28 ans, et associée depuis 1992 chez Waterbury Newton, un cabinet de dix avocats. Le droit des testaments et successions, le droit des aînés, le droit des sociétés et le droit des affaires, et le droit immobilier comptent parmi ses spécialités.

Membre actif de l'ABC au niveau national, Trinda Ernst est actuellement vice-présidente du Forum des avocates et membre de l'Exécutif de la Section du droit des aînés. Elle a présidé le Comité des résolutions, constitution et règlements, et aussi le Comité permanent de la Journée du droit. Elle siège aussi au Conseil de l'ABC-Nouvelle-Écosse et fut présidente de la Division en 1999-2000.

Trinda Ernst est reconnue pour son engagement communautaire. Elle est membre fondateur du Club Rotary de New Minas Sunrise ainsi que membre du conseil et ancienne présidente de la Fondation de l'hôpital Valley Regional. Elle est aussi présidente sortante et membre de la Chambre de commerce Eastern Kings. Elle fait du bénévolat pour les Guides du Canada et chante dans un quatuor.

L'Association du Barreau canadien se voue à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 38 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

Campagne d'information sur l'aide juridique au Québec

L'aide juridique, une justice à coût $ûr

Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques

Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques (CSJ), a lancé la campagne d'information L'aide juridique, une justice à coût $ûr, qui vise à mieux faire connaître le régime d'aide juridique aux personnes potentiellement admissibles, soit environ 2 590 000 personnes d'ici 2010.

Vous êtes peut-être admissible à l'aide juridique

« Nous souhaitons que toute personne admissible à l'aide juridique et aux prises avec des problèmes juridiques sache qu'elle peut bénéficier des services d'un avocat auxquels elle a droit, et ce, gratuitement ou moyennant le paiement d'une contribution », explique Me Denis Roy.

Pour ce faire, la CSJ met gratuitement à la disposition de la population un aide-mémoire pratique qui permet de connaître rapidement les critères d'admissibilité des volets gratuit et contributif du régime d'aide juridique québécois ainsi que les services couverts. L'aide-mémoire est disponible dans tous les bureaux d'aide juridique et sur le site Internet de la CSJ (www.csj.qc.ca). De nombreuses informations complémentaires y sont également disponibles.

En cas de doute au sujet de son admissibilité, toute personne est invitée à prendre rendez-vous au bureau d'aide juridique le plus près de sa résidence. « Seule l'Aide juridique peut déterminer l'admissibilité au régime. Chaque cas est particulier », précise Me Roy. Autant pour le volet gratuit que pour le volet contributif, l'admissibilité financière est établie en fonction de barèmes fixés par règlement et indexés annuellement. Ces barèmes sont disponibles dans les bureaux d'aide juridique et sur le site Web de la CSJ.

Aller devant les tribunaux à coût $ûr

Méconnu, le volet contributif permet à une personne non admissible à l'aide juridique gratuite de bénéficier des services d'un avocat moyennant une contribution entre 100$ et 800$, selon son revenu et, s'il y a lieu, celui de son conjoint. Unique au Québec, ce volet permet de connaître à l'avance les coûts à débourser pour tous les services juridiques requis dans un dossier.

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la Loi sur l'aide juridique au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle et en droit des jeunes.

Cette initiative s'inscrit à même la mission de la CSJ qui a, entre autres, pour mandat d'informer la population de ses droits et obligations juridiques. Il s'agit du troisième aide-mémoire publié par la CSJ. Le premier traitait des aspects juridiques de l'achat d'un véhicule d'occasion et le deuxième de la réalité juridique de l'union de fait.

Heenan Blaikie fier de l'élection de Marcel Aubut à la présidence du Comité olympique canadien

C'est avec beaucoup de fierté que tous les membres du cabinet d'avocats Heenan Blaikie saluent l'élection de Me Marcel Aubut au poste de président désigné du Comité olympique canadien (COC). Me Aubut a été élu le samedi 28 mars dernier lors du congrès du COC tenu à Vancouver. Il prendra la succession du président actuel, M. Michael Chambers, à la suite des Jeux olympiques de 2010.

« Il s'agit d'un accomplissement exceptionnel, à l'image de l'homme et de l'avocat que nous côtoyons à tous les jours, a indiqué Me Guy Tremblay, coassocié directeur de Heenan Blaikie à Montréal. Fidèle à lui-même, Marcel Aubut a fait preuve de détermination, d'innovation, de disponibilité. Il a su convaincre les membres du COC de toutes les régions du pays de partager sa vision et de croire en sa capacité à réaliser un plan qu'il a pris soin de bien définir. Le système sportif canadien comptera sur un leader combatif qui saura rallier les acteurs du milieu afin de convaincre les intervenants des secteurs public et privé de l'importance d'investir dans le sport. Travailleur d'équipe acharné et infatigable, il a cette capacité à trouver des solutions et à rassembler les gens autour d'un but commun. »

Cette nomination vient ajouter au rayonnement de Heenan Blaikie non seulement dans le milieu du droit et des affaires mais aussi pour son engagement envers la société. « Nous encourageons les membres de notre équipe à mettre leur temps et leurs habiletés au service de la communauté. L'élection de Marcel Aubut à la présidence du COC est un exemple éloquent de cet engagement, » d'ajouter Me Tremblay. « Nous sommes convaincus que Me Aubut a tout ce qu'il faut pour bâtir "Le COC du futur" comme le disait son thème de campagne. Il pourra compter sur Heenan Blaikie pour l'aider dans sa mission. »

Me Marcel Aubut, le nouveau présdient désigné pour 2010 du Comité Olympique Canadien.

En parallèle avec ses nouvelles fonctions auprès du COC, Marcel Aubut continuera de diriger le bureau de Québec et à servir les clients de Heenan Blaikie à travers tout le réseau. Il entend également conserver les différentes fonctions qu'il occupe dans le monde des affaires ainsi que la présidence de la Fondation Nordiques qu'il a fondée en 1995. Me Aubut compte parmi les membres les plus en vue de Heenan Blaikie, en compagnie du fondateur du cabinet, Me Roy L. Heenan, du très honorable Jean Chrétien, de Me Pierre Marc Johnson, de l'honorable Donald J. Johnston, de l'honorable Michel Bastarache et de Me André Bureau.

Le Barreau du Québec réitère sa position pour une troisième fois en trois ans

Le Barreau du Québec a transmis ses commentaires sur le projet de loi fédéral C-301, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu, et réitéré les commentaires qu'il avait formulés en 2006 et en 2008 au moment des présentations des projets de loi C-21 et C-24 sur le même sujet. Le projet de loi C-301 a essentiellement le même objectif que les deux qui l'ont précédé, soit l'abolition du registre des armes à feu.

Dans une lettre récemment à M. Breitkreuz, le député fédéral qui présente ce projet de loi privé, le Barreau exprime son avis à l'effet que la Loi sur les armes à feu devrait être maintenue telle qu'elle existe actuellement et que l'abolition du registre des armes représente une menace pour la sécurité du public. "Ce projet de loi va encore plus loin que ses deux prédécesseurs, car en plus d'éliminer l'exigence de l'enregistrement des armes longues, telles que les armes de chasse, il prévoit que les permis ne seraient plus renouvelables à tous les 5 ans, mais bien à tous les 10 ans avec une extension automatique de 2 ans après expiration. Ce relâchement des mesures de contrôle est une véritable menace pour la sécurité, explique le bâtonnier du Québec, Me Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r." En adoptant un tel projet de loi, il n'y aurait donc plus un contrôle aussi serré des détenteurs d'armes. Le projet de loi vise même à permettre et à faciliter le transport de toutes les armes à feu quelles qu'elles soient.

Rappelons que l'enregistrement obligatoire des armes à feu est une mesure qui a été adoptée dans la foulée du drame de l'École polytechnique de Montréal. Avec l'actuelle Loi sur les armes à feu, la société a fait le choix d'assurer un contrôle accru et plus rigoureux des armes. Le Barreau du Québec estime qu'il est impératif de respecter ce choix et de ne pas opérer un retour en arrière. La Loi sur les armes à feu doit donc être maintenue telle qu'elle existe actuellement, car il en va de la sécurité de la population.

Le 2e dîner annuel des conseillères

«Me Nathalie G. Drouin, «Conseillère
«Me Robert M. Lebeau, vice-président , affaires juridiques, de La Fina
«Me Marc Régnier, conseiller juri

Leur présence a rehaussé cette agréable soirée des lauréats du 2e dîner annuel des conseillères et conseillers juridiques d'entreprise; dans l'ordre Me Gérald R Tremblay, Bâtonnier du Barreau du Québec, Me Suzanne Côté, Stikeman Elliott, Me Nathalie Drouin, Directrice générale, contrôle des marchés et afiaires juridiques, Autorité des Marchés Financiers du Québec, Me Robert M. Lebeau, vice-président, affaires juridiques, La Financière Sun Life du Canada, Mme Andrée Grimard, Me Marc Régnier, fondateur d'associations de conseillers juridiques d'entreprise, Me Marie Elaine Farley, Chambre de la Sécurité Financière, M. André Gagnon, Editeur et rédacteur-en-chef du magazine Le Monde Juridique

Me Michel Brunet de FMC (assis au centre) semble présider son conseil national.

Fasken Martineau entourant Me Nathalie G. Drouin de l'AMF.

Invités spéciaux au dîner annuel des conseillers juridiques d'entreprise.

Me Nathalie G. Drouin et son groupe de professionnels de l'AMF.

«Stikeman Elliott était fort ben représenté à ce diner annuel des conseillères et conseillers juridiques d'entreprise.»

Les avocats de Heenan Blaikie, Me Marcel Aubut en tête, étaient présents pour honorer Me Nathalie G. Drouin de l'AMF.

et conseillers juridiques d'entreprise

juridique d'entreprise de l'Année 2009»
ncière Sun Life du Canada, «Conseiller juridique d'entreprise Emérite»
dique d'entreprise de la décennie»

Trois grands spécialistes du litige réunis pour l'occasion: Me Jean G. Morency de Fasken Martineau, Me Louis P. Bélanger de Stikeman Elliott et Me Marc-André Fabien de Fasken, responsable du litige au sein de ce cabinet.

Me Michel Brunet , président national de Fraser Milner Casgrain et Me Marcel Aubut de Heenan Blaikie.

Me Marie-Elaine Farley de la Chambre de la sécurité financière avec le Bâtonnier du Barreau du Québec, Me Gérald R Tremnblay

«Me Robert M. Lebeau recevant la plaque commémorative pour sa prestigieuse carrière comme conseiller juridique d'entreprise et sa contribution inestimable au développement de cette profession maintenant reconnue, des mains de M. André Gagnon, éditeur du Monde Juridique.»

Francine Cléroux, Lise Morency, Johanne Tessier, Josée Désormeaux et Me Geneviève Pepin de la Financière Sun Life.

Dans l'ordre habituel, M. Ted Catellier, conjoint de Me Nathalie G. Drouin, en compagnie de juristes de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Me Robert M. Lebeau, vice-président, affaires juridiques de La Financière Sun Life du Canada honoré par ses pairs pour l'ensemble de sa carrière juridique.

«Me Nathalie G. Drouin, recevant la plaque traditionnelle pour souligner sa désignation comme «Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2000».

Me Michel Massicotte, plaideur et criminaliste réputé, et Me Benjamin Greenberg de Stikeman Elliott, autrefois juge de la Cour supérieure de division criminelle.

Me Robert M. Lebeau, vice-président, affaires juridiques de La Financière Sun Life du Canada, Me Nathalie G. Drouin, directrice générale, contrôle des marchés et affaires juridiques de l'Autorité des Marchés Financiers, «Conseillère juridique d'entreprise de l'Année 2009» et Me Marc Régneir, «Conseiller juridique de la décennie».

Me Nathalie G. Drouin

Me Mason Poplaw de McCarthy Tétrault a rendu hommage à Me Nathalie G. Drouin.

Marc Duquette de Ogilvy Renault et Nicolas Roy de Frazer Milenr.

Miguel Manzano et Marc Duquette, de Ogilvy Renault, ainsi que Michel Jodoin de Frazer Milner.

Me Michel Massicotte en compagnie de son confrère Me Mario Welsh, associé du bureau de Heenan Blaikie de Québec, spécialiste en litige de la construction et membre du comité du Barreau du Québec concernant le Fonds d'indemnisation.

Me Yves Millette, vice-président, affaires québécoises de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (CAP), Me Carmen Crépin, vice-présidente pour le Québec de l'OCRCVM, (Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, Me Marie-Elaine Farley de la Chambre de la sécurité financière et Me Michel Brunet, président national du cabinet d'avocats pancanadien Fraser Milner Casgrain.

Plaider peut-il parfois rimer avec aimer ? Deux plaideurs associés, Me Suzanne Côté, «Pladeur de l'Année 2008» du Monde Juridique et Me Louis P. Bélanger, responsable au niveau national du litige chez Stikeman Elliott.

Trois confrères qui ont étudié ensemble pour passer leur examen du Barreau du Québec sont réunis sur cette photo près de 40 ans plus tard. Dans l'ordre habituel, Me Paul Cartier, de Lavery de Billy, Me Robert M. Lebeau, vice-président sortant, affaires juridiques de La Financière Sun Life du Canada et Me Jacques Perron du cabinet précité.

Le Bâtonnier Tremblay devrait-il s'inquiéter de cet élan de Me Marcel Aubut ? Est-ce pour le calmer que Me Suzanne Côté accepte ce «joue contre joue» ? Etre président du Comité Olympique Canadien n'est pas si mal après tout.

Un avocat qui a assisté Me Nathalie G. Drouin de l'AMF en compagnie de Me Mason Poplaw de McCarthy Tétrault, avocat de litige qui a réalisé plusieurs mandats pour cet organisme.

Le Bâtonnier du Barreau du Québec, Me Gérald R Tremblay, a séduit l'auditoire par quelques paroles bien senties touchant la fierté des membres du Barreau.

Le Bâtonnier Gérald R Tremblay du Barreau du Québec a exprimé sa fierté à l'égard des trois juristes honorés lors du deuxième diner annuel des conseillères et conseillers juridiques d'entreprise au Mount Royal Club, le 16 avril 2009.

La réglementation des parajuristes :

Un précédent dans la protection des consommateurs

La province de l'Ontario a révolutionné le monde juridique en devenant il y a deux ans le premier ressort en Amérique du Nord à délivrer des permis aux parajuristes et à réglementer leurs activités. Aujourd'hui, plus de 2 300 parajuristes ont un permis et des assurances, offrant ainsi aux consommateurs de la province plus de choix, de protection et un meilleur accès à la justice.

Le Barreau du Haut-Canada a créé le nouveau système de réglementation qu'il a mis en ouvre à la demande du procureur général de l'Ontario, après avoir mené de vastes consultations auprès des parajuristes, des avocats, des juges, des associations juridiques, des écoles et des collèges, et du public.

"La réglementation des parajuristes en Ontario établit un précédent," a dit le procureur général Chris Bentley, après le dépôt à l'Assemblée législative d'un rapport de deux ans sur la mise en ouvre de la réglementation des parajuristes. "Le Barreau a relevé le défi de réglementer les parajuristes avec un grand professionnalisme. Le processus de réglementation a été suivi avec transparence et efficacité et tous les partenaires du projet méritent des éloges pour tous leurs efforts."

Les parajuristes titulaires de permis de l'Ontario peuvent représenter des clients devant la Cour des petites créances, devant des tribunaux administratifs et devant la Cour de justice de l'Ontario pour des affaires relevant de la Loi sur les infractions provinciales.

Avec l'avènement de la réglementation des parajuristes, le Barreau a agréé les programmes de formation de plusieurs collèges et écoles. On prévoit que ces programmes produiront 200 à 300 nouveaux candidats parajuristes chaque année.

Après le dépôt d'un examen de deux ans de la réglementation des parajuristes, le trésorier du Barreau du Haut-Canada, W. A. Derry Millar, a dit, "Nous croyons que l'engagement du gouvernement de l'Ontario envers la réglementation des parajuristes offre une conception novatrice de l'avenir. Grâce à la règlementation, les parajuristes titulaires de permis peuvent maintenant être tenus aux mêmes normes élevées de déontologie que les avocats, doivent passer un examen d'admission et avoir une assurance civile professionnelle. Ils et elles offrent maintenant toute une gamme de services juridiques importants au sein d'une profession reconnue et réglementée."

Paul Dray, président du Comité permanent des parajuristes du Barreau et lui-même parajuriste titulaire de permis a déclaré, "Le système de réglementation est autofinancé et s'est gagné l'appui des parajuristes, des avocats, des juges et du public. Nous sommes très heureux des progrès observés au cours des deux premières années de la réglementation et espérons continuer à améliorer les services que les parajuristes titulaires de permis offrent aux consommateurs et aux consommatrices."

Le Barreau réglemente les avocats, les avocates et les parajuristes en Ontario dans l'intérêt du public. Le Barreau a le mandat de protéger l'intérêt public en faisant avancer la cause de la justice et la primauté du droit, en facilitant l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et en agissant en temps utile, de façon ouverte et efficace.

Formation professionnelle continue obligatoire

Les avocats devront suivre 30 heures de formation professionnelle par période de deux ans

Depuis le 1er avril 2009, les quelque 22 500 avocats du Québec ont l'obligation de suivre 30 heures de formation professionnelle par période de 24 mois. Cette décision prise par le Barreau a comme objectif, entre autres, de maintenir les compétences des membres et d'optimiser le positionnement des avocats, à titre de conseillers et de partenaires, à la fine pointe de leurs compétences professionnelles.

« Dans un monde en constante mutation, en effet, les compétences de base confirmées à la fin des études ne peuvent, à elles seules, suffire à garantir leur maintien à niveau, d'où la nécessité voire l'obligation pour tout professionnel de mettre à jour et de développer ses connaissances et ses compétences professionnelles, explique le bâtonnier du Québec, Me Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r. Au Québec, douze ordres professionnels ont instauré un programme de formation continue obligatoire et aux États-Unis, 43 des 52 barreaux américains ont un programme de formation continue obligatoire. C'est donc 80 % des membres des barreaux américains qui sont assujettis à la formation continue obligatoire. Au Barreau du Québec, tous les membres, à l'exception de ceux ayant le statut d'avocat à la retraite, devront remplir leur obligation de formation professionnelle. »

Le Barreau du Québec

Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de quelque 22 500 avocats et avocates. Afin de remplir sa mission qui est la protection du public, le Barreau maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, soutient les membres dans l'exercice du droit, favorise le sentiment d'appartenance et fait la promotion de la primauté du droit.

Me Luc Carbonneau

AVOCAT

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

L'ancien avocat général de la Banque du Canada s'associe à un cabinet d'avocats

Mark Jewett se joint à Gowling Lafleur Henderson

Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. (Gowlings) a le plaisir d'annoncer que Me Mark Jewett, c.r., ancien avocat général et secrétaire général de la Banque du Canada, se joint au cabinet à titre d'associé au sein du groupe sectoriel Services financiers. Me Jewett offrira aux clients des conseils stratégiques en ce qui a trait aux enjeux réglementaires et juridiques, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Me Jewett détient une vaste expérience dans le domaine des services financiers. Il a fourni des lignes directrices ainsi qu'une vaste gamme de conseils juridiques à la Banque du Canada et à son Conseil de direction relativement aux assises juridiques du système financier canadien. Me Jewett a notamment acquis de l'expérience en ce qui a trait aux enjeux financiers et fiscaux comme avocat général au ministère du Revenu national; conseiller juridique fiscal et directeur général à la Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances; ainsi que sous-ministre adjoint et conseiller juridique au ministère des Finances. Me Jewett a déjà occupé des postes supérieurs, notamment au sein du ministère de la Justice à titre de sous-ministre adjoint principal (Portefeuille du droit public), d'un cabinet d'envergure internationale à New York et de la Direction générale des affaires économiques et sociales de la Commission européenne à Bruxelles.

"Nous sommes très heureux que Mark Jewett se joigne à notre cabinet. Sa vaste expérience dans le domaine de la réglementation financière et de la politique gouvernementale enrichit la gamme de services que nous sommes en mesure d'offrir à nos clients, affirme Scott Jolliffe, président et chef de la direction de Gowlings. Alors que les systèmes de réglementation du secteur financier à l'échelle mondiale feront l'objet d'une refonte nécessaire au cours des 24 prochains mois, Gowlings est à même de conseiller les entreprises et les gouvernements relativement aux décisions importantes auxquelles ils feront inévitablement face."

Gowlings continue de s'adjoindre les avocats les plus talentueux en vue d'offrir les meilleurs conseils stratégiques possibles. Le groupe sectoriel Services financiers a récemment enrichi sa pratique avec l'arrivée de nouveaux professionnels, comme la conseillère juridique en chef, Contentieux de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. La venue de Mark Jewett permet à Gowlings de s'imposer encore davantage comme un chef de file en ce qui a trait aux enjeux juridiques liés aux secteurs bancaire et financier.

À compter du 19 mai prochain, les bureaux montréalais d'Ogilvy Renault seront situés à la Place Ville Marie.

Notre nouvelle adresse sera la suivante :
OGILVY RENAULT
Bureau 2500
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 1R1
CANADA

Le « Programme d'aide au congé parental des avocats et avocates » aide le public et les avocats

Le Barreau a lancé un programme pilote d'aide au congé parental de trois ans afin de permettre à plus d'avocats et d'avocates de rester en pratique après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Le programme a été conçu en reconnaissance du fait que de nombreux avocats et avocates exerçant seuls ou en petits cabinets ont peu d'accès aux indemnités de congé parental, ou n'en ont pas du tout. Il est ainsi difficile de fonder une famille tout en offrant des services juridiques.

A compter du 12 mars 2009, le programme fournit des indemnités aux avocats et avocates qui exercent dans les cabinets comptant cinq avocats ou moins qui n'ont pas accès à d'autres indemnités de maternité, de parent ou d'adoption sous un régime public ou privé et qui satisfont aux critères d'admissibilité du PACPAA. Toute personne admissible à l'assurance-emploi (AE) n'est pas admissible aux indemnités du congé parental du Barreau.

"Offrir une sécurité économique temporaire peut aider à assurer la réintégration des avocats et avocates dans leur pratique, ainsi que la viabilité permanente de ces pratiques, a déclaré Me Laurie Pawlitza, coprésidente du Groupe de travail du Barreau sur la rétention des femmes en pratique privée. Les paiements reçus remplaceront les revenus d'entreprise de façon à aider à défrayer certains des frais généraux liés au maintien d'un bureau pendant un congé de maternité ou d'adoption."

Le Barreau crée également un registre d'avocats et d'avocates qui sont prêts à fournir des services juridiques sur une base intérimaire pendant un congé parental.

"L'effet global des deux initiatives améliorera l'accès du public à une liste diversifiée d'avocats et d'avocates en petits cabinets et en pratique autonome, a déclaré Me Thomas Conway, coprésident du Groupe de travail du Barreau sur la rétention des femmes en pratique privée. Plus de 90 pour cent des cabinets d'avocats en Ontario comptent cinq avocats ou moins et les petits cabinets et les pratiques autonomes représentent la profession juridique pour la plupart des personnes qui ont besoin de services juridiques."

Le programme d'aide au congé parental des avocats et avocates et le registre de praticiens suppléants sont entièrement financés par les cotisations annuelles payées au Barreau par les avocats et les avocates. "Cela reflète l'importance qu'accorde la profession juridique dans son ensemble à l'accès à la justice dans toutes les parties de la province", a dit le trésorier du Barreau du Haut-Canada, Me W. A. Derry Millar.

Le Barreau a approuvé le programme pilote d'aide au congé parental de trois ans et le registre d'avocats suppléants en mai 2008, pour mise en oeuvre en 2009. Les détails sur le programme d'aide au congé parental sont disponibles sur le site web du Barreau sous la rubrique du Programme d'aide au congé parental des avocats et avocates.

Le Barreau réglemente les avocats, les avocates et les parajuristes en Ontario dans l'intérêt public. Le Barreau a le mandat de protéger l'intérêt public en faisant avancer la cause de la justice et la primauté du droit, en facilitant l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et en agissant en temps utile, de façon ouverte et efficace.

Pro Bono Law Ontario Wins Prestigious American College of Trial Lawyers Award

The American College of Trial Lawyers has chosen Pro Bono Law Ontario as the recipient of the prestigious Emil Gumpert Award. This is especially significant since it is the first time the award has been won by a Canadian organization or individual.

The award recognizes programs, public or private, whose principal purpose is to maintain and improve the administration of justice.

Pro Bono Law Ontario will use the monetary part of the award - valued at $50,000 USD - to open a new walk-in, legal help centre in Ottawa--modelled on the successful "Law Help Ontario" centre operating out of the Superior Court of Justice in Toronto. Law Help Ontario is a project of Pro Bono Law Ontario that provides pro bono legal services to people who cannot afford to hire a lawyer and are unrepresented in a legal matter.

In a letter to Pro Bono Law Ontario, the Chair of the Emil Gumpert Committee said, "The Board of Regents of the American College of Trial Lawyers was impressed with your goals and progress, and unanimously approved the recommendation. Your goal of creating, nurturing and guiding organized pro bono efforts in Ontario will encourage and extend the pro bono services of Canadian lawyers beyond the jurisdiction of 'Law Help Ontario.' We believe your program is truly unique and has the potential for national impact."

Lynn Burns, the Executive Director of Pro Bono Law Ontario, says the award is a fitting tribute to the many lawyers who have volunteered their time and expertise over the first year of operation of Law Help Ontario. "Thanks to their dedication, almost 3,000 individuals received help with their legal needs in 2008. Now that we can expand this much-needed service to Ottawa, the result will be that many more Ontarians will have professional guidance and support in dealing with the justice system."

The American College of Trial Lawyers will present the award to Pro Bono Law Ontario in Ottawa in July, which will coincide with the official launch of the centre.

BACKGROUNDER

Pro Bono Law Ontario (PBLO) is a charitable organization that promotes access to justice in Ontario by creating and promoting opportunities for lawyers to provide pro bono (free) legal services to persons of limited means. The Law Help Ontario office at 393 University Avenue in Toronto - the same building which houses the Superior Court of Justice -- has been open since December 2007. The volunteer lawyers and Law Help staff provide a full range of brief legal services to assist unrepresented litigants and address the key challenges they face when they decide to go to court, such as:

- Not understanding court rules and procedures
- Not being able to properly complete court forms
- Not understanding their legal rights and available remedies
- Not being able to research or apply case law
- Not being able to interpret or apply applicable legislation

The Law Help Centre is not designed to replace services of lawyers retained to provide full representation. Rather it operates as a walk-in centre that assists low-income, unrepresented litigants who are considering litigation, defending or bringing an action, or trying to enforce a court order for civil (non-family) matters. The Law Help Centre only assists clients that cannot afford to hire a lawyer and do not qualify for legal aid. Litigants can come back to the walk-in centre as many times as needed.

Cinq avocats de McCarthy Tétrault au marathon cycliste de 1000 km

L'équipe McCarthy Tétrault, de gauche à droite:
Étienne Lacoursière, Stéphane Tremblay, Frédéric Pérodeau, Benoît Byette, Sean Griffin.

Du 12 au 14 juin 2009, cinq avocats du cabinet McCarthy Tétrault relèveront un défi sportif d'envergure en participant à un marathon cycliste de 1000 km qui les amènera dans certaines des principales villes du Québec. Il s'agit de Mes Benoit Byette, Sean Griffin, Étienne Lacoursière, Frédéric Pérodeau et Stéphane Tremblay. Ces derniers enfourcheront leur vélo afin de participer à l'événement du 1000 km tenu dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie qui vise à promouvoir de saines habitudes de vie chez les jeunes de 6 à 12 ans et à amasser des fonds pour la recherche médicale sur les maladies orphelines.

Ces cinq avocats entreprendront leur périple le 12 juin prochain à La Baie au Saguenay Lac-Saint-Jean et le complèteront au Stade olympique de Montréal le 14 juin en après-midi. Le peloton dont ils feront partie effectuera tout d'abord une boucle autour du lac Saint-Jean avant de s'aventurer dans la Réserve faunique des Laurentides jusqu'à Québec pour ensuite se diriger vers Trois-Rivières, Drummondville, Sherbrooke, Brossard et Montréal.

Le Grand défi Pierre Lavoie

Le Grand défi Pierre Lavoie est un événement qui vise à développer de saines habitudes de vie chez les jeunes de 6 à 12 ans. À cette fin, les écoles primaires du Québec ont été mobilisées pour inciter les jeunes à bouger davantage et à manger mieux. Ainsi, la Tournée le Lait s'arrête dans les écoles primaires de la province pour motiver les jeunes à adopter un mode de vie plus sain et à s'inscrire à un concours récompensant les jeunes les plus actifs physiquement. Les écoles les plus actives gagneront un laissez-passer pour un grand rassemblement qui se tiendra au Stade olympique de Montréal le 14 juin.

Un marathon cycliste de 1000 km sans arrêt

Les 12, 13 et 14 juin 2009, le Grand défi Pierre Lavoie atteindra son point culminant avec le marathon cycliste lors duquel son instigateur, Pierre Lavoie, enfourchera son vélo pour parcourir 1000 km sans arrêt. Il sera accompagné

d'équipes de cinq cyclistes, dont celle du cabinet McCarthy Tétrault, qui devront pédaler à relais derrière lui. Déjà, plusieurs organisations ont confirmé la présence d'équipes, notamment Rio Tinto Alcan, l'Institut de cardiologie de Montréal, les Canadiens de Montréal, la Fédération des médecins spécialistes du Québec et la Fédération des caisses Desjardins. Il est à noter que des équipes des cabinets d'avocats BCF et Morency sont aussi inscrites au défi.

On peut constater l'ampleur de la tâche que devront accomplir les cyclistes en s'attardant au découpage du parcours. Les étapes Chicoutimi-L'Étape (100 km) et L'Étape-Québec (105 km), lesquelles seront complétées durant la nuit du 12 au 13 juin 2009, s'annoncent particulièrement imposantes d'autant plus qu'il n'est pas rare, à cette période de l'année, d'y voir le mercure descendre jusqu'à 3oC degrés durant la nuit. La vitesse moyenne du peloton sera de 27 km/h avec des segments de 30 et même 32 km/h selon les conditions climatiques.

C'est après avoir assisté à une conférence donnée par Pierre Lavoie que des avocats du cabinet McCarthy Tétrault ont eu l'idée de relever ce défi unique et imposant. Une équipe a dès lors été mise sur pied. Dès janvier 2009, Mes Byette, Griffin, Lacoursière, Pérodeau et Tremblay se sont mis à l'entraînement en gymnase et se sont astreints à d'intenses séances de spinning afin de se préparer adéquatement. Depuis le mois d'avril, les vélos de route ont repris du service donnant même lieu à des séances d'entraînement alors que le mercure atteignait à peine le point de congélation.

« Je me rappelle comme si c'était hier de ma rencontre avec les membres de l'équipe McCarthy Tétrault », mentionne Pierre Lavoie. « Je suis extrêmement fier de pouvoir compter sur ces cinq personnes dynamiques qui partagent les mêmes valeurs dans ma croisade de 1000 km qui a pour principal objectif : sensibiliser les gens à l'importance d'adopter de saines habitudes de vie. J'ai très hâte de pédaler à leurs côtés! »

Pierre Lavoie

Travailleur d'usine et fumeur, Pierre Lavoie croyait n'avoir aucune aptitude sportive. À l'âge de 20 ans, il s'est entraîné avec détermination et, depuis, accumule les participations au prestigieux triathlon Ironman d'Hawaï, une compétition d'endurance physique qui consiste en 3,8 km de natation, 180 km de vélo et un marathon de course à pied. Pierre Lavoie a remporté le triathlon Ironman d'Hawaï à trois reprises dans sa catégorie.

Pierre Lavoie a dû affronter une épreuve encore plus difficile lorsque deux de ses enfants sont décédés d'acidose lactique, une maladie héréditaire surtout présente au Saguenay. Pierre Lavoie a affronté cette maladie avec les mêmes valeurs et principes qui lui ont permis de remporter le triathlon Ironman d'Hawaï en donnant naissance au Grand défi Pierre Lavoie. Il a été désigné Personnalité de l'année catégorie Humanisme, courage et accomplissement lors du gala Excellence de La Presse (2005) et s'est vu décerner la Médaille de service méritoire du Gouverneur général du Canada (2005) et le Titre de Chevalier de l'ordre national du Québec (2006).

Soutien financier

Cet événement vise à amasser des fonds pour la recherche médicale sur les maladies orphelines. C'est à cette fin que les frais d'inscription acquittés par les différentes équipes sont affectés. Les avocats du cabinet McCarthy Tétrault sont appuyés dans cet imposant défi par le cabinet et par la Fondation McCarthy Tétrault dont la contribution ne peut être passée sous silence. Par ailleurs, plusieurs membres du cabinet se sont impliqués financièrement afin de permettre à Mes Byette, Griffin, Lacoursière, Pérodeau et Tremblay de contribuer encore davantage à la recherche médicale sur les maladies orphelines.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

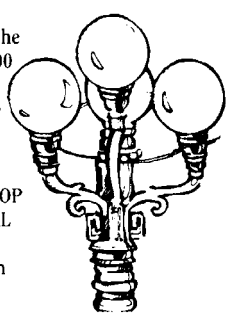

1216 BISHOP
MONTRÉAL

Réservation
861-6733

L'honorable Jean-Louis Baudouin reçoit la Médaille de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

De gauche à droite, le professeur Benoît Moore, titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil, l'hon. Jean-Louis Baudouin et le professeur Gilles Trudeau, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal (Crédit de la photo: Anthony Rancourt)

Profitant du colloque portant sur les 15 ans du Code civil du Québec, le 3 avril 2009, le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, M. Gilles Trudeau, a rendu un hommage particulier à l'honorable Jean-Louis Baudouin en lui remettant la Médaille de la Faculté. L'ancien professeur de la Faculté, de 1969 à 1989 – aujourd'hui encore professeur associé, a particulièrement marqué le monde juridique et judiciaire par ses écrits, par sa pensée.

Jean-Louis Baudouin a mené de front sa carrière professorale et une pratique professionnelle, agissant comme avocat-conseil, en plus de participer, à titre de membre ou d'officier, à plusieurs forums de recherche et de réflexion tels la Commission de réforme du droit du Canada, la section québécoise de l'Association Henri-Capitant, la Commission de révision du Code civil, la Société canadienne de bioéthique, la Ligue des droits de l'homme, l'Institut canadien d'administration de la justice, pour ne nommer que ceux-là.

Comme auteur, on lui doit des ouvrages de droit sur le secret professionnel et le droit au secret dans le droit de la preuve, sur les obligations, la responsabilité civile, un Code civil annoté régulièrement mis à jour. Il a également contribué à la publication de plusieurs ouvrages sur le droit médical et la bioéthique.

Entre autres prix, Jean-Louis Baudouin a reçu des doctorats honoris causa des universités de Sherbrooke (1990), René Descartes de Paris (1994), Notre-Dame de la Paix, de Namur en Belgique (1998), d'Ottawa (2001) et McGill (2007). Il a également obtenu la Médaille de l'Association Henri-Capitant, a été fait conseiller de la Reine, nommé membre de la Société royale du Canada. Il a été, en 1984, le premier récipiendaire du Prix d'honneur de la Commission de réforme du droit du Canada et de l'Association canadienne des professeurs de droit pour contribution exceptionnelle à la recherche. Il est en outre académicien de l'Académie internationale de droit comparé, de l'Académie des lettres du Québec et de l'Academia Puertorriquena de Jurisprudencia.

«Tout au long de sa carrière, résume le doyen Gilles Trudeau, Jean-Louis Baudouin a contribué de façon remarquable au développement et à l'expression du droit, notamment du droit civil dont il est l'un des plus grands spécialistes. Le droit est l'une des institutions les plus nobles de notre société, et par son dévouement à cette institution, Jean-Louis Baudouin est avant tout un grand citoyen. La Faculté lui est infiniment redevable d'avoir eu la clairvoyance d'instituer une chaire de recherche en droit civil et d'y avoir si généreusement contribué».

L'honorable Baudouin a récemment pris sa retraite de la Cour d'appel et est retourné à la pratique comme conseil dans un grand cabinet.

Guide de démarrage de l'entreprise de l'AJBM

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM), dont la principale mission est d'améliorer l'accessibilité à la justice en offrant à la population divers services juridiques gratuits, dévoile la toute première édition du Guide de démarrage de l'entreprise. Ce guide pourra servir d'outil à toute personne désirant se lancer en affaires.

Un guide accessible à tous

Ce recueil de 16 textes, facile à lire et pratique, sera disponible gratuitement sur le site Internet de l'AJBM ainsi que sur certains sites partenaires.

Des informations essentielles dans un contenu simplifié par de jeunes juristes

Plus de 15 auteurs, avocats membres de l'AJBM, ont mis sur papier leur expertise pour le bien de la communauté. Des sujets tels que la publicité légale des entreprises, le financement, la convention entre actionnaires, le bail commercial, la fiscalité et la propriété intellectuelle sont regroupés et vulgarisés pour faciliter le démarrage d'entreprise. « C'est un résumé de toutes les informations nécessaires, ou presque, pour un démarrage d'entreprise. Nous croyons qu'il économisera beaucoup de temps à toute personne désireuse de se lancer en entreprise. Il permet d'avoir un survol rapide des démarches à suivre ainsi que des références sûres. Toutes les étapes sont claires et concises! » déclare Me Philippe-André Tessier, président de l'AJBM.

L'accessibilité à la justice – un sujet qui tient à coeur !

En lançant ce guide, l'AJBM continue d'être un leader pour la lutte vers l'accessibilité à la justice. En effet depuis maintenant près de 10 ans, l'Association se dévoue non seulement à rendre la justice plus accessible à tous par l'entremise de propositions à l'Assemblée nationale, mais à agir de façon concrète en fournissant des consultations juridiques gratuites pour toute personne désirant se lancer en entreprise. « C'est une étape logique vers l'accomplissement de notre mission » explique Me Émilie Pelletier, présidente du comité de services juridiques pro bono. « Nous nous sommes toujours dédiés à rendre la justice plus accessible pour la population québécoise, ce guide complet en est un parfait exemple! » ajoute-t-elle.

L'AJBM, fondée il y a maintenant 110 ans, représente près de 4500 avocat(e)s de dix ans et moins de pratique de la région de Montréal. Ces jeunes avocats oeuvrent dans tous les domaines du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ils sont la relève de la profession à l'échelle nationale ou internationale. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté, et sont appelés à devenir des leaders de la société, dans les meilleurs cabinets d'avocats, dans les entreprises privées, dans les institutions et les organismes publics.

Lavery compte deux nouveaux Avocats émérites (Ad. E.)

Jules Briere

Ann Bigue

Le cabinet Lavery est heureux d'annoncer que Me Ann Bigué et Me Jules Brière recevront la distinction honorifique Avocat émérite (Ad. E.) le 28 mai prochain lors du Congrès du Barreau du Québec à Montréal.

Le titre d'Avocat émérite, qu'adjoint à son nom le récipiendaire de cet honneur, a été créé en 2007 pour souligner l'excellence professionnelle et la contribution exceptionnelle d'un avocat à l'avancement de la profession ou des travaux du Barreau.

Me Ann Bigué exerce dans les domaines du droit administratif, du droit constitutionnel et du droit réglementaire, plus particulièrement dans les secteurs du droit autochtone et du droit de l'énergie et des ressources naturelles. Elle possède une expertise reconnue en matière de droits ancestraux ou issus de traités conclus avec des peuples autochtones. Elle a piloté des litiges fort complexes et a participé à la négociation d'ententes entre les gouvernements, des communautés autochtones et des entreprises dans le contexte de projets énergétiques et de mise en valeur de ressources naturelles au Canada.

Me Bigué est reconnue au répertoire Canadian Legal Lexpert Directory comme chef de file dans le domaine du droit autochtone. Elle figure également dans le répertoire Best Lawyers in Canada dans le domaine du droit de la réglementation de l'énergie.

Me Jules Brière exerce dans les domaines du droit constitutionnel, du droit administratif, du droit social (santé) et du droit domanial (production, transport et distribution de l'hydro-électricité, régime forestier, régime des terres). Il a, à maintes reprises, conseillé les gouvernements de même que divers ministères et organismes publics et parapublics sur les aspects juridiques de la gestion et de l'exploitation des ressources du domaine de l'État, sur le régime juridique de la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que sur les relations juridiques entre l'État et les nations autochtones.

Me Brière a également participé, comme légiste, à la conception, à la rédaction et à l'examen en commission parlementaire de plusieurs projets de loi présentés à l'Assemblée nationale du Québec. Il est l'auteur de plusieurs publications traitant de droit administratif et de droit constitutionnel. Il est de plus titulaire de la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon de l'Université Laval depuis 2006.

Lavery compte déjà sept Avocats émérites, soit Mes Odette Jobin-Laberge, Pierre Bourque, Raymond Doray, J.-Vincent O'Donnell, Louis Payette, Jean Saint-Onge et Michel Yergeau.

Lavery compte quatre nouveaux associés

Le cabinet Lavery est heureux d'annoncer que quatre avocats pratiquant au sein du bureau de Montréal se joignent à la société. Il s'agit de Mes Philippe Asselin, Jean-Sébastien Desroches, Josiane L'Heureux et Martin Pichette.

Me Philippe Asselin a débuté chez Lavery en 2003 et pratique en droit des affaires, plus particulièrement en fiscalité. Admis au Barreau du Québec en 2000, il détient un D.E.S.S. en fiscalité de l'École des Hautes Études Commerciales et a œuvré au sein d'un cabinet d'experts-comptables avant de se joindre à Lavery.

Me Jean-Sébastien Desroches pratique au sein du groupe Droit des affaires, principalement en droit transactionnel, fusions et acquisitions et réorganisation d'entreprises. Il s'est joint à Lavery en octobre 2007. Il a été admis au Barreau du Québec en 2000 et détient une maîtrise en droit de l'entreprise de l'Université Laval.

Me Josiane L'Heureux s'est joint à Lavery en 2003 et pratique au sein du groupe Droit du travail et de l'emploi. Admise au Barreau du Québec en 1998, elle s'est joint à notre équipe après avoir représenté divers syndicats et exercé au sein de l'équipe de relations de travail d'une grande entreprise du Québec.

Me Martin Pichette s'est joint à Lavery en 2005 et pratique au sein du groupe Litige, plus particulièrement en litige commercial, de la construction, de l'assurance dommages et de la responsabilité professionnelle. Admis au Barreau du Québec en 2000, il détient un baccalauréat et une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Ottawa.

Le Barreau de l'Ontario, légère augmentation de budget pour 2009

Le Conseil d'administration du Barreau a approuvé son budget pour 2009 qui présente une modeste augmentation de la cotisation annuelle de trois pour cent pour les avocats et avocates, et de 6,5 pour cent pour les parajuristes. En conséquence, la cotisation pour un avocat en pratique en 2009 augmentera de 50 $, passant de 1 653 $ à 1 703 $, tandis que la cotisation pour les parajuristes titulaires de permis augmentera de 55 $, passant de 845 $ à 900 $.

"Nous sommes heureux d'avoir pu augmenter au minimum la cotisation des avocats et des parajuristes, surtout en ces temps d'incertitude économique, a dit le directeur général du Barreau Malcolm Heins. Grâce aux réserves accumulées au cours des années précédentes, nous avons pu éviter une augmentation plus importante de la cotisation pour 2009."

Me Heins affirme que le budget continuera d'appuyer les responsabilités essentielles du Barreau, dont la réglementation et le perfectionnement professionnels. "Ce budget permettra aussi de financer un volume croissant d'activité dans ces secteurs, ainsi que de nouveaux programmes qui tiennent compte de la diversité du public que nous servons - tel que notre conseil d'administration l'avait déjà approuvé," a-t-il ajouté.

En présentant le budget de 2009 aux conseillers et conseillères du Barreau, la vice-présidente du Comité des finances, Carol Hartman, a fait remarquer que c'est la première fois qu'un budget de fonctionnement pour les parajuristes est présenté en tandem avec le budget affecté à la réglementation
des avocats.

Voici les points saillants des budgets pour 2009 :

- Une somme additionnelle de 2,6 M$ est allouée à la fonction de réglementation du Barreau pour les avocats afin de traiter des plaintes concernant la fraude hypothécaire ainsi que des plaintes visant la réglementation, de plus en plus nombreuses.

- Un montant total de 590 000 $ est alloué à la mise en œuvre d'un fonds pour le programme de congé parental des avocats conformément aux recommandations du groupe de travail sur la rétention des femmes en pratique privée.

- Le programme de vérification ponctuelle du Barreau pour avocats recevra une somme additionnelle de 320 000 $ afin de veiller à ce que des audits aient été effectués dans tous les cabinets sur une période de cinq ans.

- Dans le cadre d'un volet additionnel de l'engagement du Barreau envers l'assurance de la qualité, un financement de 290 000 $ servira à fournir davantage d'inspections de gestion de la pratique pour les avocats. Les inspections menées par les pairs sont conçues pour aider les avocats à améliorer leurs normes de gestion de cabinet.

- Un total de 120 000 $ financera le projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario afin de mieux faire comprendre les besoins juridiques des classes à revenus inférieurs et moyens en Ontario et de déterminer comment la communauté juridique peut mieux répondre à ces besoins.

- Un élément majeur du budget des parajuristes pour 2009 - 1 057 900 $ - est affecté à la réglementation professionnelle. Ces frais sont surtout liés aux enquêtes sur les bonnes mœurs et les auditions pour les demandeurs parajuristes aux droits acquis, ainsi qu'à d'autres dépenses liées à la réglementation des parajuristes.

Hartman a dit aux membres du Conseil que les candidats et les candidates au processus d'accès à la pro-

fession bénéficieraient d'une réduction de 540 $ dans leurs frais d'inscription, passant de 2 940 $ en 2008 à 2 400 $ en 2009. Cela est dû aux changements apportés au processus d'accès à la profession d'avocat qui remplace le programme d'habiletés et de responsabilité professionnelle de quatre semaines par un cours obligatoire de cinq jours sur la responsabilité professionnelle et la pratique avant l'assermentation, ainsi que 24 heures de formation juridique permanente après l'assermentation dans les 24 premiers mois de pratique.

Les frais liés au processus d'accès à la profession de parajuriste demeureront les mêmes à 1 075 $.

"Nous demeurons engagés envers le maintien et, dans certains cas, l'amélioration de nos programmes fondamentaux, pour assurer que nous continuons à gouverner de façon efficace dans l'intérêt du public, a dit le trésorier W. A. Derry Millar. Je veux remercier Carol Hartman, le Comité des finances et ses membres, ainsi que le personnel qui a travaillé avec diligence pour gérer les ressources et livrer un budget viable n'imposant qu'une augmentation minime de la cotisation annuelle."

Le Barreau réglemente les activités des avocats, des avocates et des parajuristes en Ontario dans l'intérêt du public. Le Barreau a le devoir de protéger l'intérêt public en faisant avancer la cause de la justice et la primauté du droit, et en facilitant l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et en agissant en temps utile, de façon ouverte et efficace.

Médaille du Barreau du Québec 2009

Me Charles Doherty Gonthier, C.C., c.r. reçoit la plus haute distinction du Barreau du Québec

Le Barreau du Québec décerne sa plus haute distinction honorifique à Me Charles Doherty Gonthier, C.C., c.r., une figure éminente et très respectée du monde juridique. Me Gonthier reçoit la Médaille du Barreau pour sa contribution exceptionnelle à son ordre professionnel et ses nombreux engagements envers la société québécoise et canadienne.

Détenteur d'un Bachelor of Civil Law de l'Université McGill, admis au Barreau en 1952, Me Gonthier a d'abord exercé le droit dans des cabinets privés de renom pendant plusieurs années à Montréal. Très impliqué dans son milieu, il est nommé conseiller de la Reine en 1971 et juge à la Cour supérieure du Québec en octobre 1974. Il devient président de la Commission des juges nationaux de la Première conférence mondiale sur l'indépendance de la justice à Montréal en 1983. De 1986 à 1987, il occupe le poste de président de l'Institut canadien de l'administration de la justice, puis devient président de la Conférence canadienne des juges de 1988 à 1989. Il est nommé juge à la Cour d'appel du Québec en mai 1988 et, moins d'un an plus tard, juge à la Cour suprême du Canada, où ses décisions ont appuyé les notions d'équités et de bonne foi, particulièrement en matière contractuelle.

Vivement intéressé par les arts, Charles D. Gonthier devient membre du conseil d'administration du Musée McCord d'histoire canadienne. Nommé Chevalier de l'Ordre des palmes académiques de France en 1988, il reçoit un doctorat honoris causa de l'Université McGill en 1990, de l'Université de Montréal en 2002 et de l'Université d'Ottawa en 2003. La Médaille du Barreau de Montréal lui est remise la même année.

Le juge Gonthier a pris sa retraite de la Cour Suprême en 2003 pour joindre le cabinet McCarthy Tétrault de Montréal, à titre d'avocat conseil. Président du conseil d'administration du Centre de droit international du développement durable à la Faculté de droit de l'Université McGill, dont il est Wainwright Senior Research Fellow, Me Gonthier est également commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, l'organisme cryptologique national du Canada, depuis août 2006. Mentionnons, enfin qu'il a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada en 2007.

La Médaille du Barreau sera remise à Me Charles Doherty Gonthier lors d'une cérémonie officielle durant le congrès annuel du Barreau du Québec, le samedi 30 mai, à 18 h, au Centre Sheraton à Montréal.

TARZI

Maintenant 2 locaux pour mieux vous servir

Solde de 50% à 80%

Entrepôt local 112

Habits valant jusqu'à 1295$ **soldés à 550$** • **Habits** valant jusqu'à 595$ **soldés à 300$**
Habits valant jusqu'à 495$ **soldés à 250$** • **Vestons** valant jusqu'à 795$ **soldés à 250$**
Pantalons valant jusqu'à 295$ **soldés à 125$** • **Chemises** valant jusqu'à 195$ **soldés à 75$**

avec Richard **(service à domicile ou au bureau): 514.497.9743**
à l'entrepôt: **514.739.6298** • avec Louise: **514.349.2387** • ou Daniel: **514.235.7385**

Lundi de **9h30 à 17h** • Mardi, jeudi de **9h30 à 16h** - Samedi de **9h à 17h** • Dimanche de **10h à 15h**
Mercredi, vendredi **sur rendez-vous** - Richard **514.497.9743**

3850, rue Jean-Talon ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8

Au fil des ans, votre vie prendra des directions différentes.

Assurez-vous que votre assurance continuera de vous fournir toute la protection dont vous avez besoin à un coût abordable.

Contrairement à plusieurs régimes d'assurance, l'Association d'assurances du Barreau canadien (AAB C) offre une couverture d'assurance **qui ne sera pas annulée si vous changez d'employeur ou quittez la profession juridique pour entreprendre une nouvelle carrière.** De plus, nos primes demeurent abordables, sans égard à tout changement qui pourrait survenir dans votre état de santé.

Encore mieux, notre objectif de maintenir des coûts équivalant au seuil de rentabilité et notre pouvoir d'achat collectif vous permettent d'obtenir une excellente protection à un coût beaucoup moins élevé que celui d'autres polices d'assurance similaires.

Si vous êtes un membre de la profession juridique au Canada, le conjoint ou l'enfant d'un tel membre ou l'employé d'un cabinet juridique, veuillez tirer profit des avantages que nous offrons et acheter une protection d'assurance de l'AABC. Pour en savoir plus sur notre protection, comparer nos taux ou trouver des réponses à toutes questions que vous pourriez avoir en matière d'assurance, il vous suffit de consulter notre site au www.barinsurance.com. Vous pouvez également communiquer avec votre représentant des ventes autorisé de l'AABC en composant le 1 888 873-2986.

AABC
L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

POUR DES JURISTES, PAR DES JURISTES

Les régimes de l'AABC sont assujettis aux règles d'admissibilité initiale et à l'approbation des tarificateurs. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le www.barinsurance.com. Les régimes d'assurance vie et invalidité de l'AABC sont souscrits auprès de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturer (Financière Manuvie)